

# SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

## CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

En cas d'alerte relative à un accident spéléo, téléphoner par ordre de priorité jusqu'à l'établissement d'un contact :

- Aux Conseillers Techniques Départementaux du Spéléo-Secours-Français 06

Renaud Carassou-Maillan	06 19 92 23 94	09 51 94 65 58
Audrey Guillon	06 81 61 60 46	04 89 05 71 09
Jean Paul Coché	06 25 93 82 42	04 93 07 47 39



- A la cellule opérationnelle nationale du Spéléo-Secours-Français

**numéro vert : 0800 121 123**

- Au Centre de Traitement de l'Alerte (tél : 112) en précisant :

- Qu'il s'agit d'un "accident de spéléologie"
- Qu'il faut alerter le "Conseiller Technique" en spéléo-secours sur le département.

En cas d'accident corporel, il est indispensable que l'alerte soit transmise par un témoin direct. Il pourra ainsi répondre aux questions qui lui seront posées relatives au lieu, à l'heure et aux circonstances de l'accident. Le message d'alerte devra également comporter un bilan de santé minimum de la victime (les six questions).

- 1) La victime répond-elle aux questions ?
- 2) Peut-elle bouger tous ses membres ?
- 3) Sa respiration est-elle normale ?
- 4) Le pouls bat-il au poignet ?
- 5) A-t-elle des blessures évidentes ?
- 6) Est-elle en train de s'affaiblir ?

# SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

## CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

En cas d'alerte relative à un accident spéléo, téléphoner par ordre de priorité jusqu'à l'établissement d'un contact :

- Aux Conseillers Techniques Départementaux du Spéléo-Secours-Français 06

Renaud Carassou-Maillan	06 19 92 23 94	09 51 94 65 58
Audrey Guillon	06 81 61 60 46	04 89 05 71 09
Jean Paul Coché	06 25 93 82 42	04 93 07 47 39



- A la cellule opérationnelle nationale du Spéléo-Secours-Français

**numéro vert : 0800 121 123**

- Au Centre de Traitement de l'Alerte (tél : 112) en précisant :

- Qu'il s'agit d'un "accident de spéléologie"
- Qu'il faut alerter le "Conseiller Technique" en spéléo-secours sur le département.

En cas d'accident corporel, il est indispensable que l'alerte soit transmise par un témoin direct. Il pourra ainsi répondre aux questions qui lui seront posées relatives au lieu, à l'heure et aux circonstances de l'accident. Le message d'alerte devra également comporter un bilan de santé minimum de la victime (les six questions).

- 1) La victime répond-elle aux questions ?
- 2) Peut-elle bouger tous ses membres ?
- 3) Sa respiration est-elle normale ?
- 4) Le pouls bat-il au poignet ?
- 5) A-t-elle des blessures évidentes ?
- 6) Est-elle en train de s'affaiblir ?